Prix de Genève 1943

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **72 (1943)**

Heft 9

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Cours de vacances pour jeunes Suisses romands à Saint-Gall

L'Université commerciale, le canton et la ville de St-Gall organisent cet été aussi durant les mois de juillet, août et septembre des cours de vacances de langue allemande à l'Institut de jeunes gens sur le Rosenberg, près St-Gall.

Ces cours ont pour but de procurer aux jeunes Suisses romands, ainsi qu'aux élèves suisses à l'étranger, un séjour agréable en même temps que tonifiant, dans les Préalpes de la Suisse orientale et de leur fournir l'occasion d'étudier et de pratiquer la langue allemande dans des cours spéciaux ainsi que dans la conversation quotidienne entre camarades. Ils visent à remplir une mission tant pédagogique que patriotique. Depuis l'année dernière, ces cours sont reconnus par le Département fédéral de l'Intérieur, Berne. Les participants bénéficient d'une réduction de 50 % sur l'écolage et sur les tarifs des C. F. F.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à la Direction des Cours officiels d'allemand, Institut sur le Rosenberg, près de St-Gall.

Cours pour chefs d'ateliers de loisirs

Le service des ateliers de loisirs et le Secrétariat régional lausannois de *Pro Juventute* organisent du 12 au 17 avril, à l'atelier de loisirs de Lausanne, un second cours pour les chefs d'ateliers de la Suisse romande.

Le programme du cours comprend des travaux de menuiserie, de sculpture sur bois, de vannerie, la confection de jouets, etc. Des connaissances techniques préliminaires ne sont pas nécessaires.

Le Secrétariat régional de *Pro Juventute*, rue de Bourg 8, Lausanne, qui reçoit les inscriptions, donnera aussi volontiers tous renseignements aux personnes qui s'intéressent aux ateliers de loisirs ou à celles qui désirent y collaborer ou se perfectionner.

Prix de Genève 1943

La décision du Jury de ne pas décerner le prix de Genève 1942 a été favorablement accueillie par toute la presse de langue française. Cette décision encouragera les écrivains à envoyer leurs manuscrits à « Reflets », à Genève.

Les conditions à remplir restent les mêmes que celles de l'an dernier. Il suffit que le roman soit écrit en français et qu'il soit inédit. L'auteur peut en être célèbre ou inconnu.

Le Comité de lecture et le jury décernent le prix. Rappelons la composition du jury : Edmond Jaloux, de l'Académie française ; Gonzague de Reynold ; Noelle Roger; Robert de Traz; Maurice Zermatten, et celle du Comité de lecture : Ch. de l'Andelyn ; Victor Andréossy ; René Besson ; Charles d'Eternod ; Charles Fournet ; L.-P. Iwas ; Evelyne Laurence ; Henri Meyer de Stadelhofen ; Henri Mugnier.

Le prix pour 1943 ne sera également décerné qu'à un ouvrage de valeur indiscutable. Le jury n'est pas tenu d'accorder le prix.